

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lefebvre4-cssd-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/825a013de97f22773e2cc818>

Date d'obtention : 2025-02-24 14:12:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un outil servant à établir clairement le rôle de chaque intervenant dans une situation de sextage (intervenant scolaire, police, dpcp). Elle permet d'intervenir de la même manière, peu importe la personne qui prend en charge le dossier. Du point de vue de mon intervention, la trousse Sexto me permettra de recueillir les bonnes informations et acheminer l'information au corps policier par la suite. Elle va également m'aider à guider mon intervention auprès des adolescents impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai clairement quoi faire et quoi éviter de faire lors de mes interventions. Elle va m'aider à rencontrer les bons acteurs de la situations, de la bonne manière, sans agir en tant que mandataire du corps policier. Je pourrai outiller non seulement les élèves impliqués, mais aussi leurs parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter que les preuves ne soient détruites en confisquant les téléphones, ne pas regarder pour des images compromettantes, ne pas parler aux instigateurs si nous sommes en présence d'un acte malveillant. Référer à la police au bon moment.